

**Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain**

## **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est engagée depuis de nombreuses années dans des politiques et programmes de développement durable, lesquels s'appuient sur les cinq objectifs du développement durable mentionné à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain comprend un panel de 19 fiches actions regroupées au sein de 5 grands enjeux (déclinés en 14 axes stratégiques prioritaires et 6 axes stratégiques secondaires) : mobilité durable, rénovation énergétique, énergie locale, économie circulaire et adaptation au changement climatique et protection de l'environnement.

Conformément à la réglementation, le PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, approuvé le 20 octobre 2020 (délibération n°2020-187), a fait l'objet d'une évaluation mi-parcours en 2023. Réalisée par le cabinet d'études Algoé, les résultats de cette évaluation ont été compilés au sein d'un rapport présenté au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain le 16 novembre 2023 (délibération n°2023-220). Ils feront par ailleurs l'objet d'une synthèse communicante, qui sera, quant à elle, mise à disposition du public via le site internet de la collectivité.

### **Lutte contre le changement climatique**

Au travers de ses politiques et programmes, notamment son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'investit dans la lutte contre le changement climatique.

La CCPA porte par exemple un panel d'actions en faveur de la sensibilisation et la réduction des consommations d'eau et d'énergie, notamment un programme d'accompagnement des habitants du territoire animé localement par l'association locale La Corde Alliée. Ce programme est composé de deux projets :

- Un dispositif d'accompagnement des foyers modestes mis en œuvre depuis 2019 ;
- Un dispositif d'accompagnement complémentaire visant les foyers très modestes mis en œuvre depuis 2022 suite à la candidature de la CCPA au dispositif Slime + (porté par le CLER, l'association de promotion des énergies renouvelables). Le Slime est un dispositif éligible aux certificats d'économies d'énergie visant l'accompagnement sur 3 ans de 169 foyers dans la mise en œuvre de solutions durables pour réduire leur consommation d'énergie.

D'autre part, la CCPA a mis en place un Programme Local de l'Habitat (PLH) en octobre 2019 et pour une durée de 6 ans. Afin de mettre en œuvre les différentes actions qui le composent, la Communauté de communes a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du 15 mai 2018 au 14 mai 2023 agissant sur différents volets d'intervention : aide aux travaux, lutte contre l'habitat indigne, renouvellement urbain.

Durant les 5 années de l'OPAH-RU, ce sont ainsi 540 propriétaires occupants qui ont été aidés ainsi que 65 logements locatifs réhabilités. L'opération a généré 13 millions HT de travaux et permis d'économiser l'équivalent de la consommation énergétique annuelle des logements d'une commune comme Ambutrix. Dans la continuité, une nouvelle convention a été établie avec l'ANAH et le Conseil Départemental de l'Ain pour la mise en œuvre des différentes actions composant une nouvelle OPAH d'une durée de 3 ans : 2024-2027.

Dans l'intervalle de ces deux OPAH, le versement des aides de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour les dossiers suivis dans le cadre du Programme d'Intérêt Général départemental pour les dossiers autonomie/adaptation et précarité énergétique ainsi que dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique pour les propriétaires modestes et très modestes a été maintenu.

L'OPAH s'appuie depuis 2020 sur une plateforme de rénovation énergétique, aujourd'hui nommée Plaine de l'Ain Renov+.

En matière de réduction des consommations d'énergie, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain accompagne également les communes au travers du programme IMPACTe - Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Énergétique - mis en œuvre par la SPL ALEC Ain. Initié en 2021, le projet s'inscrit dans la volonté d'accompagner les communes du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique, de changement de système de chauffage et de développement des énergies renouvelables, le tout autour d'une dynamique collective.

Au 31 décembre 2022 ce sont ainsi :

- 30 communes engagées dans la démarche ;
- 1 bilan patrimonial réalisé ;
- 29 études d'opportunités réalisées ;

Et une belle dynamique de réalisation associée, avec :

- un taux de passage à l'acte de 83% (41 projets engagés depuis 2021) ;
- 3,24 millions d'euros de travaux énergétiques estimés au total ;
- une économie d'énergie moyenne de 32%.

Au-delà des réductions de consommation d'énergie liées au chauffage des bâtiments, la CCPA accompagne les communes dans leurs réductions de consommation liées à l'éclairage grâce au dispositif d'aide au relampage des bâtiments communaux mis en place fin 2022 et dans lequel la CCPA investira près d'un demi millions d'euros. A ce jour, 31 communes se sont emparées du dispositif pour une économie réalisée d'environ 400MWh/an.

Par délibération en date du 28 septembre 2023, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'est positionnée favorablement à la reconduite de ce dispositif exceptionnel pour une durée d'un an. Si le périmètre du dispositif reste inchangé, certains points ont été révisés à l'occasion de ce renouvellement afin d'étendre l'opération à certains bâtiments, dispositifs ou établissements.

D'autres pistes d'efficacité ont par ailleurs été explorées comme le changement de vecteur énergétique des bennes à ordures ménagères (dont le circuit a été récemment rationalisé avec une réduction carbone significative) a été analysé. L'amélioration du centre technique (CTOM) a également fait l'étude pour améliorer son efficacité et sa production énergétiques ainsi que sa consommation en eau.

En matière de sensibilisation, la CCPA propose depuis plusieurs années un programme destiné aux enfants du primaire, labellisé par le ministère de la Transition écologique dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) : Watty à l'école. Animé par la Corde Alliée pour le compte

de la CCPA, ce programme permet de sensibiliser chaque année 38 classes du territoire à la transition écologique (soit, pour l'année scolaire 2022 / 2023, 912 élèves).

D'autre part, en matière énergétique, la CCPA continue d'appuyer des actions de sobriété et d'efficacité énergétique ainsi que de production d'énergie renouvelable. Au titre des actions de sobriété, la CCPA a été le premier EPCI d'Auvergne Rhône-Alpes à inciter ses habitants chauffés à l'électricité à se doter d'un boîtier d'effacement diffus (Voltalis) et à étudier le déploiement de tels dispositifs en 2022 pour les opérateurs économiques. L'année 2023 a été une année de capitalisation pour ce dispositif qui devrait connaître un nouveau développement en 2024 sur notre territoire.

Au titre des actions de production d'énergies renouvelables, la CCPA avait déjà soutenu des projets de fermes photovoltaïques remarquables à Sainte Julie, Lagnieu ou Loyettes. Le foncier disponible pour cet usage s'étant raréfié, la CCPA avait pris la décision de travailler à plus petite échelle. C'est dans cette perspective qu'elle avait soutenu la SCIC P'Ain d'Energie dans ses projets de solarisation de toitures et que la CCPA avait décidé de solariser les parkings de co-voiturage à Château-Gaillard, Meximieux et Pérouges. Cette solarisation devrait être effective en 2024.

Toujours au chapitre de la production d'énergies renouvelables, la CCPA s'est en 2023 beaucoup investi dans sa stratégie d'intervention et dans celles de ses communes notamment sous l'impulsion de la loi APER du 10 mars 2023. Les projets photovoltaïques d'autoconsommation collective en centre village ou sur les zones d'activités seront privilégiés.

## **Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent**

La CCPA a été pionnière pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Depuis 2004, la CCPA a mis en place une aide aux particuliers pour l'achat de composteurs domestiques, étendue en 2022 aux projets collectifs. Ce sont ainsi 2 480 composteurs qui ont été subventionnés en 19 ans, soit une moyenne de 130 composteurs par an.

Les consignes de tri ont par ailleurs évolué en 2021 suivie d'une optimisation des collectes en juillet 2022.

En 2023, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi ses politiques de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées non recyclées et d'optimisation du tri des déchets avec le déploiement des bacs jaunes en remplacement des sacs de tri ainsi que la construction, en collaboration avec les acteurs et habitants du territoire, du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

La CCPA mène également une politique en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. A ce titre, elle participe à une opération de surveillance estivale et de sensibilisation des usagers des berges de la Rivière d'Ain, et une gestion des déchets adaptée : mise en place de bacs roulants pour la collecte, adaptation de la fréquence de collecte à la fréquentation des berges, mise en place de borne à verre pour le tri à des emplacements stratégiques.

D'autre part, elle mène des actions d'information et de sensibilisation au sujet des espèces exotiques envahissantes et adhère et/ou soutient financièrement les structures de lutte telles que la FREDON (ambrosie, jussie etc.) et le GDS de l'Ain (frelons asiatiques). La Communauté de Communes a par ailleurs conduit en 2023, en partenariat avec la FREDON, le Département de l'Ain, la FD Cuma et les Brigades Nature de l'Ain une opération d'arrachage mécanique et manuel de jussie, sur le cours d'eau dit du « Cotey ».

Lauréate en 2021 de l'appel à projet biodiversité de l'Agence de l'eau pour mettre en place un « Marathon de la Biodiversité », la CCPA poursuit également la conduite du projet dont l'objectif est de planter 42 km de haies et restaurer ou créer 42 mares. Pour ce faire, la CCPA est accompagnée de 4 associations (Conservatoire des Espaces Naturels, France Nature Environnement, Ligue de Protection des Oiseaux, Missions Haies) qui définissent avec les communes, exploitants agricoles et particuliers volontaires les projets de plantation de haies et/ ou de création / restauration de mares.

Grâce à ce programme, 20 kilomètres de haie ont ainsi été plantées et une trentaine de mares ont été restaurées ou créées sur le territoire en deux ans. Et le projet se poursuit avec de belles perspectives pour la saison 2023/2024 mais également à plus long terme, avec des objectifs de prolongation du projet jusqu'en 2025.

Au niveau des aménagements cyclables, la CCPA continue les investissements pour améliorer le maillage cyclable du territoire en application du schéma cyclable 2022-2026.

Le développement du vélo est également soutenu par le fonds de concours proposé aux communes pour la réalisation d'aménagement cyclable et le maintien de l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique ainsi que les trottinettes électriques (77 dossiers accordés en 2023 pour un montant de 16 380 €). Afin de s'adapter aux évolutions du marché et du territoire, des réflexions ont été portées en 2023 afin de mettre à jour les modalités d'attribution de l'aide. En 2023, la CCPA a également poursuivi l'expérimentation d'un service de vélos à assistance électrique en libre-service avec le déplacement des stations Nord et Sud PIPA au niveau de la gare de Meximieux et la commune de Tenay.

Des ateliers de co-réparation de vélos ont vu le jour sur le territoire grâce au soutien de la CCPA avec l'ouverture d'un second site en 2023. Il est ainsi désormais possible de réparer son vélo à la Rénoverie sur Ambérieu-en-Bugey ainsi qu'à l'Atelier FICA sur Meximieux.

La CCPA est toujours fortement impliquée dans la transformation du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey, en particulier de l'amélioration des espaces publics, de l'offre de stationnement et de mobilité. La CCPA est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du Pôle d'Echange multimodal de la gare d'Ambérieu-en-Bugey avec la requalification de la gare routière, du parvis ainsi que de l'avenue Sarrail. Ces actions s'inscrivent dans un programme plus vaste d'aménagement du quartier visant à accueillir de façon qualitative les usagers du quartier mais également les usagers de la gare. Dans ce contexte, un parking dédié aux usagers de la gare venant en covoiturage a été aménagé en proximité immédiate de la gare et a ouvert fin janvier 2024.

Au niveau du covoiturage, le réseau de lignes spontané pour le trajet domicile travail vers le PIPA et la centrale EDF de Bugey, Covoit'ici, mis en service en 2020 en partenariat avec le SM PIPA, la CC des Balcons du Dauphiné et EDF, pour une période expérimentale au démarrage a été reconduit pour 2022 et 2023. L'usage de ces lignes de covoiturage n'a cessé de croître en 2023 pour atteindre jusqu'à 1700 trajets covoiturés par mois et près de 200 000 km covoiturés sur un an.

La CCPA promeut les systèmes de mobilité alternatifs tels que le covoiturage et la pratique du vélo en organisant des animations et des informations à destination des entreprises, acteurs de l'emploi ou usagers mais également au travers de différents supports de communication tels que les guides ou articles dans les bulletins intercommunaux / communaux.

Enfin, en application des orientations adoptées pour le développement des mobilités sur le territoire, la CCPA a ouvert en septembre 2023 un service de transport à la demande couvrant l'ensemble du territoire pour assurer le rabattement vers les centralités : le Touquan. Dès ses premiers jours, le service a suscité de l'intérêt. Au cours du premier mois de circulation, ce sont près de 150 passagers qui l'ont emprunté pour se rendre vers des centralités proches de chez eux : commerces, gares, lieux médicaux et services administratifs. La forte fréquentation confirme les besoins de mobilité dans nos

communes rurales. Déjà 47 communes sur les 53 du territoire de la CCPA ont été points de départ ou d'arrivée des passagers du Touquan.

Enfin, la CCPA poursuit la mise en œuvre de mesures de fonctionnement interne tendant à économiser les ressources et les transports : processus de dématérialisation, télétravail... Initié en début d'hiver 2022 au travers d'un « plan de sobriété », la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain poursuit l'optimisation du suivi des consommations de ses activités et patrimoine ainsi que l'application de mesures de sobriété et éco-gestes (température de chauffe à 19°C, etc.).

## **Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Epanouissement de tous les êtres humains**

La CCPA porte un important programme de soutien aux activités sportives et culturelles. Elle soutient non seulement des événements, mais également des clubs sportifs et les écoles de sport labellisées. Elle est partenaire d'actions culturelles décentralisées dans les communes rurales et leurs écoles, dans le quartier politique de la ville, dans les lycées et collèges.

La CCPA porte, notamment au côté de la ville d'Ambérieu, les opérations de renouvellement urbain du quartier prioritaire politique de la ville « Les Courbes de l'Albarine ».

Par l'intermédiaire du CLIC, la CCPA joue également un rôle important d'information, de conseil, d'orientation et d'animation à l'attention des personnes âgées.

Elle a financé par ailleurs à 80% la réalisation d'un réseau de trois équipements pour l'accueil de jour des malades d'Alzheimer : unités d'Ambérieu en Bugey, Lagnieu et Meximieux.

## **La transition vers une économie circulaire**

L'économie circulaire est un des piliers stratégiques du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CCPA. La communauté de communes se positionne comme coordinateur des actions proposées par divers partenaires entreprises (CCI, Parc Industriel).

La CCPA avait déjà promu ou appuyé plusieurs projets :

- La Rénoverie à Ambérieu-en-Bugey en 2019 ;
- Le Bocal en 2021 ;
- Des essais de bétons recyclés pour des canalisations sur le camp des fromentaux, ainsi le recyclage de produits de déconstruction dans une voirie bas carbone en 2022.
- Des essais à échelle semi industrielle pour la production de gaz de récupération à partir de déchets non valorisés du territoire (bois pollué, tout venant et mauvaises boues de station d'épuration...) en 2023.

Suite à la phase d'initialisation du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) signé avec l'ADEME fin 2021 pour orchestrer les actions liées à l'Air, l'Energie, le Climat et l'Economie Circulaire, ces aspects d'économie circulaire intègrent pleinement la démarche de transition écologique comme le prévoit la PCAET. Le COT s'est doté d'un comité de pilotage (constitué d'élus des différentes commissions de la CCPA mais également de représentants du conseil de développement et d'acteurs et experts locaux et régionaux) pour partager le diagnostic et les potentialités de la collectivité et travailler à la définition des actions à mettre en œuvre à compter de 2024.

La CCPA ne part pas de rien dans la mesure où lors de l'audit de l'ADEME, son positionnement initial faisait apparaître :

- 113 points sur un potentiel de 500 points en matière d'économie circulaire (23 %) ;
- 108 points sur un potentiel de 388 points en matière de climat air énergie (28 %) ;

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'engagera en 2024 à poursuivre la mise en œuvre des actions déjà initiées mais également à engager les nouvelles actions ou révision d'actions prioritaires identifiées et co-construites avec le Comité de Pilotage de la démarche.